



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six le 5 janvier à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 22/12/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Bernadette PELISSIER, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE, Serge ABOULIN, Christine SIMON, Gilles AUDRAS, Roland SEUX, Sabine JOUVHOMME, Denis CLAMENS.

Excusés :

Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY

Secrétaire de séance : Laetitia PRADINES

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Entente Badminton Blavozy – Saint-Germain-Laprade

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de subvention formulée par l'Entente Badminton Blavozy – Saint-Germain-Laprade, association sportive à vocation de pratique de loisir, non affiliée à une fédération sportive et n'organisant pas de compétitions officielles.

L'association compte plus de trente adhérents et propose une activité régulière de badminton sur les communes de Blavozy et de Saint-Germain-Laprade, contribuant ainsi à l'animation sportive locale et à l'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre.

L'association sollicite une participation financière de la commune à hauteur de 400 €, destinée à l'acquisition de matériel d'occasion (supports lestés pour filet).

Il est précisé que ces équipements resteront installés et utilisés au sein du gymnase de Blavozy, au bénéfice des usagers de l'équipement communal.

Il est précisé que cette association n'a sollicité aucune autre subvention auprès de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 400 € à l'Entente Badminton Blavozy – Saint-Germain-Laprade pour l'acquisition de matériel sportif ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Le Maire,

Franck PAILLON



Fait et délibéré le 05/01/2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Laetitia PRADINES

